

jusque là si sombres, mais qu'un soleil mystique venait subitement d'éclairer et remplissait d'un splendide éclat, qu'un chanoine de Brioude, Robert, fils d'un comte d'Aurillac, jeta, en 1046, les fondements de l'abbaye de la Chaise-Dieu, sur les confins de l'Auvergne et du Velay.

Cette abbaye était à peine fondée que, la renommée sainte de Robert se répandant au loin, on vit accourir de toutes parts au nouveau monastère, comme à une ruche d'un miel plus céleste, un nombre considérable de religieux. Ces religieux vécurent d'abord sans règle précise; mais on raconte qu'un ange, sous la forme d'une colombe, apporta un soir à la Chaise Dieu la règle de saint Benoît, et que les ermites reconnaissant la volonté divine, s'empressèrent de se soumettre aux statuts bénédictins.

Robert ne tarda pas à voir son œuvre grandir et s'accroître. Le pape Léon IX, qui avait *désia oui dire* des merveilles du couvent auvergnat, le prit sous sa protection, et de nombreux évêques et seigneurs, tant de la province d'Auvergne que des provinces voisines, s'empressèrent de doter l'institut naissant, auquel ils donnèrent villages, églises et forêts. En tête des principaux bienfaiteurs se placèrent Rançon, évêque de Clermont, les barons de Mercœur, les sires du Livradois, Guillaume V, comte d'Auvergne, et, enfin, parmi les seigneurs du Forez, Artaud d'Argental, qui fit donation, en 1061, à l'abbé de la Chaise-Dieu de la forêt de Tailhard et delà terre de Saint-Sauveur pour qu'il y fit construire un monastère.

Robert établit donc à Saint-Sauveur, à côté de l'antique église relevée de ses ruines, un prieuré conventuel qu'il soumit à la nomination de la Chaise-Dieu et à sa dépendance. Il laissa aux moines qu'il y installa la jouis-